Handicap et scolarisation en Italie:

questions de formation

M.me Lucia de Anna

Professeure à l'Université de Rome "Foro Italico"

En Italie, les élèves en situation d'handicap fréquentent l'école avec leurs camarades des classes ordinaires, une situation qui dure depuis plus d'une trentaine d'année grâce à une législation spécifique et beaucoup des orientations officielles:

1971: loi 118/71 sur les invalides civils établit le principe de l'éducation à l'école ordinaire

- Loi 820/71 temps plein dans l'école
- 1974 décrets d'application de la réforme de l'école
- 1975 Commission Falcucci
- 1977: loi 517/77 portant de nouvelles modalités d'évaluation et de programmation didactique et introduisant des activités d'intégration tout en éliminant les classes différenciées et les classes spéciales

Législation et orientations officielles

- Cour constitutionnelle n° 215/87 école supérieure
- Circulaire du MPI n°262/88 Observatoire national sur le processus d'intégration
- Loi 104/92 Loi cadre sur l'handicap
- D.P.R. 1994 Coordination entre système de santé et l'école

Législation et orientations officielles

- Loi 17/99 Université
- Loi 68/99 Travail
- Loi 328/2000 Responsabilité des Organismes locaux pour la collaboration et l'intervention dans le système scolaire
- Loi 53/2003 Reforme de l'école Moratti
- 2007-2008 Accord Etat-Régions
- 2009 Réforme Gelmini ?

Différents dispositifs mis en œuvre ont ainsi permis de réaliser cette transformation au plan pédagogique et didactique, parmi lesquels :

- la création du profil de l'enseignant de soutien ;
- la collaboration entre l'enseignant de soutien et l'enseignant de classe;
- la participation des parents à la mise au point du plan éducatif individualisé (P.E.I.), conçu en corrélation avec la programmation didactique de classe;
- la collaboration avec les intervenants du système de santé pour permettre de mieux connaître l'élève en situation de handicap et d'élaborer un projet de vie;
- la création d'opérateurs chargés d'intervenir au niveau de l'aide personnelle aux élèves en situation de handicap particulièrement grave afin d'améliorer leur autonomie

classe Enseignant de soutien Inseignant de classe

promotion, de médiation et de mise en œuvre d'actions spécifiques visant à impliquer toute l'école et tous les intervenants concernés

FORMATION SPECIALISEE

DPR 970/75
Instituts
ASSOCIATIONS
reconnus par
le Ministère

Loi cadre 104/92
Formation seulement
à l'UNIVERSITE

Cadre général des activités de formation pour le soutien

Cours de **400 heures** : formation initiale après les deux années de fréquentation des SSIS Décret Ministériel 26/05/98, article 4, alinéa 8 Mise en place du cours de 400 heures à partir des années scolaires 2001/2002......

Cours de **800 heures**: enseignants habilités par différentes voies mais ne possédant pas habilitation SSIS qui ont enseigné dans l'école pour un nombre des jours Décret Ministériel 20/02/02 Mise en place du cours de 800 heures à partir du mois de mars 2003-2004

Reforme à l'étude de la Commission du Ministère de l'Instruction Publique

Formation des enseignants en service

Soulignons tout d'abord que le personnel déjà en service bénéficie des niveaux de formation suivants dans le secteur du handicap :

- les cours de haute qualification pour les enseignants spécialisés ;
- les cours des sept modules pour les enseignants en service (de classe et de soutien) organisés au niveau régional (2000-2005) en collaboration avec les Universités et les «*Provveditorati»* (désormais nommés CSA, maintenant s'appelle USP-Unité scolaire administrative au niveau de la Province)
- Projet ICARE (2007-2010)

PROJET ICARE

"Imparare, Comunicare, Agire in un una Rete Educativa" (2007-2010)

Apprendre, Communiquer, Agir dans un Réseau Educatif Le plan entend mettre en action un processus systematique et étendu de formation qui, à partir des expériences actuelles et à travers la méthodologie de recherche-action, il permet des approfondissements thèoriques et le développement de stratégies mèthodologiques, didactiques et organisationnelles, centrèes sur l'idèe d'une ècole en tant que communauté inclusive, avec référence specifique aux thèmes du handicap et de situations d'intégration www.pubblica.istruzione.it/dgstudente/icare/presentazione.s html

La formation des enseignants est maintenant en discussion par le gouvernement. Trois aspects en particulier

- Une formation de base sur les problèmes liés à l'intégration dans toutes les filières
- Une formation spécialisée supplémentaire pour obtenir le diplôme dédié aux activités complémentaires et de soutien (Master de II[^] niveau 60 credit)
- La mise à niveau et la formation en activité des enseignants sur les processus d'intégration

Principaux éléments contenus dans les orientations officielles et que nous avons transmis aux étudiants qui fréquentent notre École de Spécialisation pour l'Enseignement Secondaire (SSIS)

l'accueil de la classe et son implication (ce qui signifie en premier lieu connaître la réalité pour éviter l'impact avec des situations particulières, et faire d'abord ressortir les aspects positifs des rapports interpersonnels, la possibilité de découvrir des modes différents de communiquer, de réagir, de connaître, etc.)

- un travail commun entre l'enseignant de classe et l'enseignant de soutien
- l'enseignant de classe ne doit pas uniquement déléguer à l'enseignant de soutien l'élève en situation d'handicap

l'enseignant de classe doit plutôt tirer profit d'avoir à ses côtés quelqu'un ayant des compétences spécifiques sur le handicap pour en apprendre davantage, pour intégrer ces approfondissements à sa propre discipline et mettre au point des matériels didactiques mieux adaptés pour répondre aux exigences de l'élève, notamment pour anticiper les corrélations possibles avec le programme suivi par les autres élèves

L'enseignant de soutien est donné à la classe pour l'intégration, il participe à l'évaluation de tous les élèves L'enseignant de classe et l'enseignant de soutien doivent travailler ensemble pour observer la classe et le groupe des camarades qui interagissent avec l'élève en situation di handicap

L'enseignant de classe doit apprendre à utiliser cette ressource que sont les camarades de classe, aussi dans l'absence de l'enseignant de soutien

• l'implication de l'ensemble de l'école, des dirigeants et de tous les agents concernés (l'école doit inscrire le projet d'intégration dans son Programme d'Offre de Formation, afin qu'il y ait prise de conscience commune des orientations à partager et soutenir);

Implication des Organismes Locaux

 les relations entre travailleurs sociaux, personnels de santé concernés et enseignants (bien qu'il incombe à l'enseignant de soutien de coordonner les relations avec les Agences de santé locales, notamment en termes d'organisation, celui-ci ne peut absolument pas exclure l'enseignant de classe en l'exonérant de mener ensemble les différentes activités : interpréter le diagnostic fonctionnel, mettre au point le profil dynamique-fonctionnel et le plan éducatif individualisé, vérifier les apprentissages acquis);

 l'implication des parents aussi dans l'élaboration du plan éducatif

Il est clair que l'implication ne signifie pas le remplacement d'un profil professionnel dont l'action doit toujours être garantie, même en présence de parents qui en savent parfois plus que les enseignants eux-mêmes. En effet, les comportements peuvent changer entre l'école et la maison, variables que nous pouvons observer dans la classe, y compris avec la présence et l'interaction des camarades



HOTON CHOIC

SE RENDRE
COMPTE DE LA
DIVERSITÉ DES
BESOINS
ÉDUCATIFS

Droits

CONNAÎTRE L'ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP

Diagnostic
fonctionne

profil dynamique et fonctionnel

Besoins educatis specially

Education inclus

CRÉER DES
MILIEUX
D'APPRENTISSAGE ET DES
COMMUNAUTÉS
DE RELATIONS

Relations et prosocialité

Erseignement individualise Tec

Technologies

Tutorat

UTILISER DES STRATÉGIES DIDACTIQUES INTÉGRÉES

Apprentissage metacognitif

A CONTRACTOR OF THE STATE OF TH

Évolution historique et scientifique

Communications alternatives

A MANAISSANCES

UTILISER DES MÉTHODOLO-GIES, DES MÉTHODES ET DES MATÉRIELS SPÉCIFIQUES Programme TEACCH

reuerstein

de La Garanderie

Applications, evaluations

Orientation

PEI

ASSURER
L'ACCOMPAGNEMENT DU
PROJET
SCOLAIRE ET
DU PROJET DE
VIE

Projet de vie

TOMS TOM

École

Université

Tavail

Colaboration

ENTRETENIR LO SPECIALISTES
RELATIONS AVEC

LES COLLÈGUES, **LES** PERSONNELS,

INTERVENANTA IMPLIQUÉS ET LA FAMILLE

avec

d'autres agents

educatifs

Construction at projets

Dans la situation actuel il y a des transformations qui s'inscrivent dans un cadre global de services interinstitutionnels et dans un système scolaire entre l'école d'État, les écoles autonomes et paritaires, avec l'implication des Régions et des Collectivités locales (aux termes de la loi constitutionnelle n° 3/2001)

La Conférence État-Régions a adopter des lignes directrices sur les niveaux essentiels de prestations intégrées scolaires et socio-sanitaires au niveau de la prise en charge du projet de vie global des personnes handicapées, tel que visé à l'article 14 de la Loi n° 328/2000, prise en charge à réaliser dans le cadre des plans de zone, mis en place aussi avec la collaboration des associations de handicapés et de parents d'handicapés, comme le prévoit l'article 19 de cette même loi.

Conférence Etat-Regions

- Dans la prise en charge au niveau regionale il y a en particulier:
- La certification d'handicap sur la base de CIF
- L'accompagnement à l'inscription scolaire
- Les ressources (l'assistent pour l'autonomie, l'assistent domiciliaire, l'interprète de langage de signes, etc...
- Le projet de vie

"Le pacte de responsabilité" avec les familles

Modèle italien d'Intégration uniforme sur tout le territoire ????

Estimer les différents aspects, comprendre aussi les aspects défavorables et les raisons, les problèmes qui sont derrière les différents histoires

Analyse comparative création de projets et organisation

Intérêt mutuel pour la confrontation

Comment transférer l'expérience spéciale Dans l'école ordinaire?

Éviter absolument d'estimer que ce qu'il y a de bon soit uniquement

Possible si nous restaurons des institutions qui appartiennent à notre Historie passée (A. Canevaro)

S'ouvrir à la connaissance

- En engageant une pluralité de sources
- En comparant des contextes des "médiateurs" et des techniques
- En s'intéressant à la complexité
- En créant des occasions de connaissance réciproque